

Traité sur le commerce des armes
Dixième Conférence des États Parties
Genève, 19–23 août 2024

**EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL RÉVISÉ DU TCA
(EN PHASE D'EXPÉRIMENTATION PENDANT UN AN)
PROJET DE PROPOSITION DU COMITÉ DE GESTION**

CONTEXTE

1. Suite à l'examen du programme de travail du TCA proposé par le Comité de gestion et prescrit par la Huitième Conférence des États Parties au TCA, la Neuvième Conférence des États Parties a décidé, à titre d'expérimentation pendant un an, d'organiser en 2024¹ :

- a. une session en personne par cycle, d'une durée de quatre jours, pour les groupes de travail du TCA, avec possibilité de diffusion en direct ;
- b. une session en personne par cycle, d'une durée de deux jours, pour les réunions préparatoires à la CEP, avec possibilité d'adopter un format hybride. Pour éviter les doubles emplois, cette réunion doit être dissociée de la réunion des groupes de travail du TCA.

2. La Conférence a également décidé de confier au Comité de gestion la tâche d'examiner le programme de travail révisé du TCA après la phase d'expérimentation d'un an et de rendre compte de son évaluation et de ses recommandations à la Dixième Conférence des États Parties pour décision, notamment sur la question de savoir s'il convient de maintenir certains aspects de l'expérimentation, de reprendre certaines méthodes de travail antérieures ou d'adopter de nouvelles propositions et sur la possibilité d'étoffer le programme de travail avec des consultations informelles.

ÉVALUATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL RÉVISÉ

3. Suite à ces décisions de la CEP9, aux réunions préparatoires informelles et aux réunions des groupes de travail respectifs des 20–23 février et 16–17 mai 2024, le Comité de gestion s'est réuni le 3 juillet 2024 pour évaluer le programme de travail révisé du TCA et pour formuler une recommandation concernant le programme de travail pour les cycles ultérieurs de la CEP. Au cours de cette réunion, le Comité a étudié les 3 options suivantes :

- a. Confirmer le programme de travail révisé du TCA, à savoir une session en personne par cycle, d'une durée de quatre jours, pour les réunions des groupes de travail du TCA, avec possibilité de diffusion en direct, et une session en personne par cycle, d'une durée de deux jours, pour les réunions préparatoires à la CEP, avec possibilité d'adopter un format hybride ;
- b. Revenir à l'ancien programme de travail du TCA, à savoir deux sessions de quatre jours de réunions des groupes de travail du TCA et de réunions préparatoires à la CEP par cycle, avec

¹ Voir [ATT/CSP9.MC/2023/MC/765/Conf.Prop](#) et [ATT/CSP9/2023/SEC/773/Conf.FinRep.Rev2](#) (paragraphe 35 et 36).

possibilité de retransmission en direct ; ou

- c. Prolonger d'un an supplémentaire la période d'expérimentation du programme de travail révisé du TCA, en tenant compte du fait qu'au cours du cycle de la CEP11, les groupes de travail du TCA adopteront une nouvelle approche dans le cadre de leurs discussions, à savoir délaissier les discussions théoriques pour se concentrer sur les questions pratiques de mise en œuvre du Traité, sur des discussions évolutives relatives aux mesures nationales de mise en œuvre et sur des échanges d'expériences en matière de mise en œuvre au niveau national.

4. Dans leurs délibérations, les membres du Comité ont convenu que les deux sessions de réunions se sont raisonnablement bien déroulées, mais ont estimé qu'une évaluation formelle du programme de travail révisé nécessite davantage de données. À cet égard, les membres du Comité ont également salué les interventions de plusieurs délégations au cours de la réunion informelle préparatoire à la CEP10, indiquant que les informations disponibles ne permettent pas encore de procéder à une évaluation correcte. Sur la base de qui précède, les membres du Comité ont jugé qu'une prolongation d'un an supplémentaire de la période d'expérimentation du programme de travail révisé reste l'option la plus judicieuse compte tenu des circonstances.

5. En ce qui concerne le contenu substantiel des deux sessions, les membres du Comité ont en outre estimé que les discussions qui se sont tenues lors des réunions des groupes de travail en février et de la réunion informelle préparatoire à la CEP10 en mai ont démontré la nécessité de poursuivre l'étude des thématiques associées aux groupes de travail lors de la réunion informelle préparatoire à la CEP, afin de permettre un suivi adéquat en amont de la CEP à venir.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE GESTION À LA CEP10

6. Sur la base de ce qui précède, le Comité de gestion recommande que la CEP10 :

- a. *Prolonge d'un an la période d'expérimentation du programme de travail révisé du TCA, en organisant :*
 - i. *une session en personne par cycle, d'une durée de quatre jours, pour les groupes de travail du TCA, avec possibilité de diffusion en direct ; et*
 - ii. *une session en personne par cycle, d'une durée de deux jours, pour les réunions préparatoires à la CEP, avec possibilité d'adopter un format hybride et de discuter de l'état d'avancement des travaux des groupes de travail du TCA.*
- b. *Confie au Comité de gestion le soin de procéder à une évaluation formelle du programme de travail révisé du TCA après l'expérimentation prolongée d'un an, en tenant compte de tous les éléments pertinents, et de présenter son évaluation et ses recommandations à la Onzième Conférence des États Parties pour décision, notamment sur la question de savoir s'il convient de maintenir certains aspects de l'expérimentation, de reprendre certaines méthodes de travail antérieures ou d'adopter de nouvelles propositions et sur la possibilité d'étoffer le programme de travail avec des consultations informelles.*
